

13 décembre 2024

Communiqué de presse du Conseil du Jura bernois (CJB)

Le Conseil du Jura bernois (CJB) s'exprime sur le projet Avenir Berne Romande (ABR) en lien avec la dernière session du Grand Conseil

Projet Avenir Berne Romande (ABR) – site de Reconvilier

Lors de la session d'hiver, la Députation a proposé deux déclarations de planification au Grand Conseil afin de trouver une solution concernant la relocalisation de la justice et de la police dans le Jura bernois.

En premier lieu, et en rapport avec les choix faits en automne 2023, les Député·e·s de la région ont proposé un report du projet du bâtiment prévu à Reconvilier de cinq ans refusant ainsi le report de dix ans, tout en suggérant de le redimensionner.

Craignant que cette proposition ne passe pas la rampe connaissant le contexte cantonal, la Députation avait également préparé une proposition subsidiaire : à savoir renoncer au projet de Reconvilier pour relocaliser la justice et la police de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse et notamment dans la Tavannes Machines.

Au vote, la proposition de report de cinq ans a été refusée par 83 voix contre 69 et 3 abstentions. En revanche, la déclaration de planification concernant la localisation entre Tavannes et Loveresse a recueilli l'unanimité (à l'exception d'une abstention).

Le CJB tient à saluer la stratégie adoptée par la Députation qui a anticipé les différents scénarios possibles et proposé des alternatives satisfaisantes pour la région du Jura bernois.

En effet, le risque était réel, avec un report de dix ans et les aléas liés à la construction, de voir la justice rester à Bienne. L'avantage de la solution adoptée est que la justice et la police pourront être rapatriées plus rapidement dans le Jura bernois avec les emplois et les places d'apprentissage qu'elles représentent et que la région conserve la main dans ce dossier complexe.

Le CJB espère également que les acteurs de la région seront impliqués dans les futures réflexions concernant les décisions à prendre sur les sites de Tavannes et de Loveresse.

Centre interrégional de perfectionnement (CIP) à Tramelan

Dans le cadre de la priorisation des besoins d'investissement cantonaux, le canton de Berne a décidé de renoncer à mettre en œuvre les gros travaux de remise en état du bâtiment du CIP prévus en plusieurs étapes.

Le CJB tient à rappeler qu'en vertu de l'article 3 de la loi sur le Centre interrégional de perfectionnement (LCIP), le CIP doit pouvoir continuer de remplir ses tâches de formation et de gestion d'un hôtel avec restaurant selon les conditions du marché.

L'article 12 LCIP précise encore que le canton s'est engagé à assumer les coûts déterminants de l'institution. Ainsi, malgré l'abandon des travaux annoncés, le bâtiment doit permettre d'offrir des prestations de qualité dans un cadre optimal en lien avec les besoins de l'économie, de la formation continue indispensable au Jura bernois et de la population.



Informations et contacts

- Elisabeth Beck, présidente du CJB, 078 846 82 49
- Moussia Von Wattenwyl, présidente de la commission TT du CJB, 079 480 88 58
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08 / 079 671 26 43

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville

T +41 31 633 75 73
www.conseildujurabernois.ch
info.cjb@be.ch

